



Année scolaire  
2024/2025

# Appel à candidatures

Recrutement d'étudiants alternants  
M2 MEEF 2<sup>d</sup> degré  
et M2 MEEF encadrement éducatif



Qu'est-ce qu'être étudiant alternant en M2 MEEF second degré ou M2 MEEF encadrement éducatif ?



- Un alternant est un **étudiant** qui bénéficie d'un **contrat de travail** de droit public, sur 12 mois, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.
- Il effectue l'équivalent d'un **tiers-temps** par rapport aux obligations de service d'un professeur ou d'un CPE, **dans un même établissement**.
- Le temps de service de l'alternant est programmé sur la période des semestres 3 et 4 du master. Il s'organise **de manière filée sur l'ensemble de l'année scolaire**.

Fonctions	Volume hebdomadaire
EPS (éducation physique et sportive)	De 3 à 9 heures + 3 heures consacrées à l'association sportive de l'établissement, pendant 1 trimestre (volume annuel de 240 heures)
Enseignement des autres disciplines	De 3 à 9 heures (volume annuel de 216 heures)
Documentation	12 heures, dont 10 heures consacrées au service d'information et d'orientation et 2 heures aux relations avec l'extérieur
CPE (Éducation)	1/3 des obligations de service prévues par l' <a href="#">arrêté du 4 septembre 2002</a> relatif aux cycles de travail des personnels d'éducation des établissements publics d'enseignement du 2 <sup>d</sup> degré relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Dans la mesure du possible, l'établissement est situé **à proximité, soit du centre de formation, soit du domicile** de l'alternant.

**Rémunération** mensuelle nette d'environ 795 € (917,85 € bruts), cumulable avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie



## Comment l'étudiant est-il accompagné lors de son stage en responsabilité ?

L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de l'établissement d'accueil, et par un membre de l'équipe enseignante de l'Inspé. **Les tuteurs accompagnent l'alternant tout au long de l'année scolaire** pour le guider dans sa pratique.



## Qui peut se porter candidat pour devenir étudiant alternant ?

Tout étudiant susceptible d'être inscrit en M2 MEEF second degré ou M2 MEEF encadrement éducatif à la rentrée 2024 peut répondre à cet appel à candidature.



## Quelle est la procédure de recrutement ?

**La campagne d'inscription est ouverte du 24 avril au 12 mai 2024.**

Les dossiers de candidature sont à compléter grâce à **un formulaire en ligne** : <https://portail-clermont.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-de-ducation-et-psy/>



**Les entretiens de recrutement des étudiants alternants auront lieu du 27 mai au 14 juin 2024.**

### DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

- 1<sup>ère</sup> phase (5 min) : présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation pour embrasser une carrière d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation.
- 2<sup>e</sup> phase (15 min) : questionnement et discussion entre le candidat et la commission.

La commission aborde tous les points lui permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à remplir les missions qui lui seront confiées dans l'établissement scolaire, compte-tenu de la formation dans laquelle il est engagé (master MEEF).

Au cours de l'entretien, le candidat doit être capable de s'exprimer de manière personnelle et convaincante. Il doit pouvoir réfléchir et développer des arguments face aux questions concernant notamment :

- sa prise de fonction à venir devant une ou plusieurs classes, au sein de la vie scolaire ou du centre de documentation (posture, accueil et prise en charge individualisés ou collectifs d'élèves, gestion du groupe, adaptation à la diversité des situations, préparation et mise en œuvre des activités pédagogiques et éducatives proposées aux élèves, contenus des enseignements, évaluation, organisation du service et de l'accueil des élèves...);
- sa place dans l'équipe pédagogique et éducative, et au sein de l'établissement ;
- la conscience de son engagement et de sa responsabilité vis-à-vis des élèves qui lui sont confiés ;
- les principes et valeurs du système éducatif, les missions et obligations d'un fonctionnaire d'Etat.

Une vigilance sera accordée à la connaissance du cadre réglementaire et sécuritaire des conditions d'enseignement pour tout candidat relevant de la discipline EPS ou des disciplines scientifiques, ainsi qu'aux règles régissant la sécurité des personnes et des biens dans un établissement pour les CPE.

Les candidats devront avoir validé la première année de master (première ou deuxième session) pour que le recrutement soit effectif.

Les candidats recrutés sont informés par le rectorat (division des personnels enseignants) et se voient proposer une affectation avant la rentrée scolaire de septembre 2024.